

--:--:--:--:--

DECRET N° 88-133 du 6 Avril 1988

portant reclassement dans l'Ordre National du Bénin, de Monsieur Claude de PEYRON, Directeur Général de la Société Française des Téléphones ERICSON à PARIS.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-01.7 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le Décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 6 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 74-199 du 2 Août 1974 nommant au grade de Commandeur de l'Ordre National du DAHOMEY, Monsieur Claude de PEYRON, Directeur Général de la Société Française des Téléphones ERICSON à PARIS.
- VU la lettre de demande de reclassement dans l'Ordre National du Bénin, en date du 9 Février 1988 de l'intéressé ;
- VU la lettre N° 032-C/G.CH/SA/ST/BON/SC du 30 MARS 1988 transmettant le dossier de reclassement de Monsieur Claude de PEYRON au Camarade Président de la République.

Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

.... / ...

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Conformément aux dispositions de l'article 65 de la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifié par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987, Monsieur Claude de PEYRON, précédemment membre de l'Ordre National du DAHOMEY est reclassé dans l'Ordre National du Bénin au grade de Commandeur.

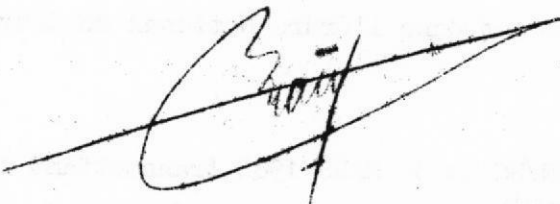
ARTICLE 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 6 Avril 1988

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,

Mathieu K E R E K O U.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,


Barthélémy OHOUENS.-

AMPLIATIONS : P R 8 - CC/PRFB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 - CP/AMR 4
FFC 2 - SGCEN 4 - DPE-DLC-INSAE 6 - SPD 2 - ONEPI 2 - IGE et ses sections
DOCT 1 - CSM 1 - UNB-FASJEP - INSJA 6 - BN-DAN 4 - Préfets 6 - JORPB 2 -
Intéressé 1.-